

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 février 2022

**Délibération CA_20220210_002
Compte de gestion 2021**

VOTE : adopté à l'unanimité

0 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l'ordonnance n° 2020-1507 du 2 décembre 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 11 mai 2020 relative aux modalités d'organisation du conseil d'administration et du bureau réunis en format audioconférence ;

Vu le compte de gestion 2021 établi par monsieur le payeur départemental ;

Vu le compte administratif 2021 ;

DECIDE :

Article unique. Le compte de gestion 2021 établi par monsieur le payeur départemental est adopté.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<u>Recettes</u>			
Recettes nettes	4 283 684,79 €	17 392 735,39 €	21 676 420,18 €
<u>Dépenses</u>			
Dépenses nettes	4 285 484,55 €	17 600 046,76 €	21 885 531,31 €

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

<u>Résultat de l'exercice précédent</u>			
Excédent	1 799,76	2 109 340,98 €	2 111 140,74 €
Déficit			
<u>Résultat de l'exercice</u>			
Excédent			
Déficit	-1 799,76	-207 311,37	- 209 111,13
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>			
Excédent	0	1 902 029,61	1 902 029,61 €
Déficit			

FLEURET Marc